

AUTRES RIVES GUIDE D'INFORMATION CAMPING RUSTIQUE

FORFAIT CAMPING RUSTIQUE SUR LES RIVES

****PRENDRE NOTE QUE LA PÊCHE N'EST PLUS INCLUS DANS LES FORFAITS DE CAMPING****

Enregistrement : Accueil Rupert
Horaire de 7h à 16h

Arrivée : 13h
Départ : 13h

- ❖ Les séjours en pêche-camping rustique doivent être d'une durée minimale de 2 nuits (certaines conditions s'appliquent)
- ❖ Séjour payable au moment de la réservation
- ❖ Droits de pêche en sus (tarif en jour/personne) -Les droits d'accès pour la pêche doivent être achetés pour chaque jour incluant le jour d'arrivée et le jour de sortie.
- ❖ Payable au moment de l'émission des droits d'accès (noms, véhicules, embarcation doivent être identifiés lors de l'achat des droits d'accès)

** Dans l'éventualité où des personnes additionnelles voudraient se joindre à votre groupe, nous vous recommandons fortement de réserver pour ces personnes. Le nombre de personnes par jour étant limité, elles éviteront de se voir refuser l'accès.*

***La confirmation de réservation n'est pas un droit d'accès! L'émission des droits d'accès se fait via l'accueil Rupert et ceux-ci peuvent vous être acheminés par courrier électronique. Informez-vous pour plus de détails.*

PÊCHE

****PRENDRE NOTE QUE LA PÊCHE N'EST PLUS INCLUS DANS LES FORFAITS DE CAMPING ****

ATTENTION PÊCHEURS!

Les droits d'accès sont émis à la journée. Ils sont donc valides à compter de l'heure d'émission le jour d'arrivée jusqu'à 23h59. Un droit d'accès par jour doit être acquis pour chaque jour de pêche.

À PROPOS DU CAMPING RUSTIQUE SUR LES RIVES

Territoire : Le territoire géré par la Corporation Nibiischii est immense, avec plus de 5 000 lacs. Considérant que les opérations ne durent qu'environ quatre (4) mois, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une information à jour pour tous les cours d'eau. De plus, plusieurs usagers circulent et occupent le territoire ce qui entraîne, dans certaines situations, une accélération de la détérioration des chemins d'accès. Par conséquent, la qualité des voies d'accès et des aires de mise à l'eau ne peut être garantie, leur accès et leur utilisation étant aux risques et périls du client. Le droit d'accès n'est pas remboursable.

Aménagement : Campings rustiques non aménagés - ATTENTION ! Ne pas camper dans la zone de mise à l'eau des bateaux afin d'en permettre l'accès pour des raisons de sécurité et pour les autres utilisateurs du site.

Services : AUCUN

Routes d'accès : la qualité des routes d'accès peut varier en fonction de la zone - nous recommandons l'utilisation d'un véhicule 4x4 avec une bonne garde au sol.

Accès à l'eau : Accès à l'eau naturelle - nécessite un véhicule 4x4.

Équipement recommandé : Pick-up 4x4

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Espèces : Doré, brochet, touladi et omble de fontaine (en ordre d'importance)

Quiétude et respect : Merci de respecter la tranquillité et l'espace des autres groupes présents sur le site. Le groupe occasionnant du dérangement sur le site recevra un avertissement. Si ce premier avertissement n'est pas respecté, le gérant du site pourra expulser ce groupe sans remboursement. Merci également de respecter le travail des employés et les heures d'ouverture du site (7h à 22h).

Eau non-potable : L'eau sur le site n'est pas potable pour la consommation. Il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

Territoire : Le territoire géré par la Corporation Nibiischii est immense. Il comporte plus de 5 000 lacs. La saison d'opération étant d'environ 4 mois, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau. De plus, plusieurs utilisateurs circulent et occupent le territoire ce qui peut, dans certaines situations, accélérer la détérioration de certains chemins. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'état des chemins et de la mise à l'eau et l'accès est donc aux risques et périls du client. Le droit d'accès est non-remboursable.

Sur la route : Un véhicule 4 x 4 avec une bonne garde au sol est conseillé, voire même requis pour l'accès à certains plans d'eau. Il est fortement recommandé de se munir de deux (2) roues de secours, gonflées à bloc, la distance à parcourir sur des routes de gravier étant considérable.

Sur l'eau :

- N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.
- Une embarcation de plus de 5 mètres pourvue d'un moteur de 30 forces est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 10 forces.
- **Évitez les infractions !**
 - Avoir son permis de pêche sur soi en tout temps
 - Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI)
 - Avoir une trousse de sécurité nautique dans votre embarcation

Animaux domestiques : Ils sont strictement interdits dans les lieux d'hébergement, dans les unités locatives de même que dans tous les bâtiments publics. Par ailleurs, au camping du lac Albanel, les animaux domestiques sont autorisés sur les sites 20 à 28 et au large. Pour connaître les règles en vigueur dans notre réserve faunique, veuillez communiquer avec l'établissement.

Usage du tabac dans les lieux publics : Il est strictement interdit de fumer dans les lieux d'hébergement, dans les unités locatives de même que dans tous les bâtiments publics. Pour

connaître les règles en vigueur dans notre réserve faunique, veuillez communiquer avec l'établissement.

AUTRES

- Pas de location de moteur ou d'embarcation sur place. **(Il n'y a plus de location à Chib. ni au Lac-St-Jean)**
- Pas de service de guide offert.
- Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

Rappels pour un séjour sécuritaire et responsable :

- « *Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.* »
- La réglementation fédérale interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.
- Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes. Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250\$.

CORPORATION NIBIISCHII	
RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI	
SIÈGE SOCIAL	ACCUEIL RUPERT
C.P.2380	1584 route 167 nord, C.P. 38 - (KM 252)
Mistissini (QC) G0W 1C0	Chibougamau (Qc) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748	
Facebook : Réserve faunique Albanel Mistassini Waconichi / www.nibiischii.com / resersaamw@nibiischii.com	

Horaire de l'Accueil Rupert :

De Juin à Septembre : 7h à 16h, 7 jours sur 7

Hors saison : les retours d'appels et de courriels se font les mercredis, 8h30 à 16h

****Les informations mentionnées dans le présent guide sont sujettes à changement sans préavis****

CARTES**Carte 1 : Accès sud - via la route 113 puis le chemin vers Oujé-Bougoumou.**

